

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods
25580 LES PREMIERS SAPINS

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 2 septembre 2024 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2024, le 2 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 28 août 2024 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Étaient présents : BERNARD Pierre-François, BEY Tiffany, CACHOD Chrystelle, CACHOD Didier, CHANEZ Marie-Madeleine, COINTET Alexandre, COULOT Pierre, DEBRUILLE Catherine, DEFONTAINE Thierry, DELACHAUX Alice, FAIVRE Amandine, GIRARDET Didier, HERMANN Florence, MARCEL Patrick, NICOD Isabelle, ODIN Jean-Luc, PARIS Mélanie, SIRON Alexandra, VIPREY Nicolas

Étaient absents excusés : CHANUDET Jean-Marie, GIRARD Annick qui donne procuration à VIPREY Nicolas, MOUROT Christian

Ordre du jour :

- Médiathèque :
 - Convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique
 - Élimination de documents de la Médiathèque des Premiers Sapins
 - Bilan 2023
 - Volet culturel : présentation du projet du PCSES et pour le mener à bien, augmentation du temps de travail à 32 heures hebdomadaires pour deux titulaires sur un an
- Ancienne école maternelle de Nods : désaffectation et déclassement du domaine public
- Choix du mode de décoration des villages pour les périodes de Noël
- Vente de terrain des parcelles 424 ZN 67 et 424 AB 110 (à Nods)
- Renouvellement de 2 conventions de mise à disposition auprès de la SAFER sur les parcelles suivantes :
 - 424 ZO 0010 P et 424 ZO 0024 P (à Nods)
 - 585 ZE 0017 P (à Vanclans)
- CCPHD : Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme
- Choix du prestataire pour l'étude géotechnique de la construction de la salle omnisport
- Présentation du plan de financement et demande de subvention pour :
 - l'ENS La Roche 2024
 - la restauration de la fontaine des Nauds, du réservoir et de la mare à HautePierre-le-Châtelet
 - la zone commerçante à Nods
- Ressources humaines :
 - CDD d'un an : poste agent d'entretien à 7 heures hebdomadaires
 - Titulaire : augmentation du temps de travail à 18 heures hebdomadaires pour un an
- Informations diverses

Madame Florence HERMANN est nommée secrétaire de séance pour ce Conseil Municipal.

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité après la demande de Madame Mélanie PARIS d'y rajouter dans la partie 4/ Baux ruraux : « Madame Mélanie PARIS fait remarquer qu'il est dommage de ne pas avoir tenté la mise en place de baux ruraux environnementaux à l'occasion du renouvellement. »

2/ Médiathèque

A. Convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique

Monsieur le Maire explique au Conseil que depuis 2006, année de création de la bibliothèque sous forme associative, une convention gratuite avec la médiathèque départementale a été mise en place. Ceci permettant surtout de faire tourner les ouvrages très régulièrement, ce qui est attendu par le

public. En 2019, lors du changement de bibliothèque associative à médiathèque municipale, les liens se sont poursuivis notamment avec des droits à subvention de leur part. Les formations sont aussi dispensées gratuitement par eux et ils accompagnent et conseillent techniquement la Médiathèque. À ce jour, sur 7 000 documents, 1 500 ouvrages proviennent de chez eux. Ils sont aussi d'un grand soutien aux animations (prêt d'escape game, d'expositions...). Les engagements sont de suivre les recommandations en matière de lecture publique : renouvellement continu du fonds, formation du personnel et des bénévoles, actions culturelles en cohérence avec notre territoire...

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- renouveler la convention gratuite de partenariat avec la médiathèque départementale ;
 - l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.
- ↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

B. Élimination de documents de la Médiathèque des Premiers Sapins

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une politique de régularisation des collections de la Médiathèque municipale définit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Médiathèque :

- Mauvais état physique ou contenu obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront transmis : pour les boîtes à livres des 6 villages, pour Recyc'livres, donnés à d'autres bibliothèques en ayant le besoin, ou détruits en tout dernier recours. Pour 2023, cela concerne 480 ouvrages.
- Dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination.
- Madame RENAUD, actuellement responsable de la Médiathèque municipale, sera en charge de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- valider l'élimination des 480 ouvrages recensés ;
 - l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.
- ↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

C. Bilan 2023

Madame Delphine RENAUD présente au Conseil le bilan de la Médiathèque des Premiers Sapins pour l'année 2023. Il est à noter une augmentation de la fréquentation (3 493 visites), du nombre d'adhérents (+ 93 inscriptions) et des animations régulières (29) ou ponctuelles (26). Puis, elle liste les différents partenaires avec lesquels la Médiathèque travaille (micro-crèche, école, périscolaire, CCAS, EVS, Maison de Santé, Amicale de la Roche, micro-musée, autres médiathèques).

D. Volet culturel : présentation du PCSES et des adaptations ressources humaines

Monsieur le Maire expose au Conseil le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES). Ce dernier sera plus amplement présenté lors d'un prochain Conseil. Monsieur le Maire précise qu'actuellement au vu des activités de la Médiathèque et de la charge de travail conséquente qui en découle, il est nécessaire d'adapter les contrats de Mesdames Delphine RENAUD (pour la partie animation) et Coralie MORVANY (pour la partie administrative) en passant leur temps de travail de 28 h à 32 heures hebdomadaires pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Augmenter le temps de travail de Mesdames Delphine RENAUD et Coralie MORVANY, comme présenté ci-dessus ;
 - l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.
- ↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

3/ Ancienne école maternelle de Nods : désaffectation et déclassement du domaine

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil que l'ancienne école maternelle de Nods a déjà été vendue, mais que la désaffectation et le déclassement du domaine public n'ont pas été réalisés. Le nouveau propriétaire souhaitant vendre le bâtiment, il est nécessaire de régulariser la situation de la parcelle cadastrée 424 ZL 48. Pour cela, il convient donc de procéder à la désaffectation du bâtiment : le bâtiment n'est plus à ce jour affecté à un usage d'intérêt général, il est donc

proposé au Conseil de désaffecter ledit bien ; mais également de déclasser le bâtiment : conformément à l'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Madame Isabelle NICOD s'étonne de devoir réaliser ces actes seulement aujourd'hui alors que le bâtiment ne nous appartient plus. Monsieur Thierry DEFONTAINE lui répond que l'oubli n'a pas été souligné par le notaire à l'époque mais qu'il faut régulariser la situation maintenant.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- La désaffectation de l'ancienne école maternelle de Nods ;
 - Le déclassement et l'intégration dans le domaine privé de la commune du bâtiment cadastré 424 ZL 48 ;
 - l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.
- ↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à la majorité (19 voix pour ; 1 voix contre ; 0 abstention)

4/ Choix du mode de décoration des villages pour les périodes de Noël

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil que depuis quelques années, il est reconduit le contrat de location des décorations de Noël avec un prestataire local, les motifs des décorations changeants tous les 3 ans. Dans le cadre de la maîtrise des charges et de la transition énergétique, il peut être envisagé de réfléchir à des décorations alternatives, et ce d'autant plus qu'au vu de la taille de la commune ces dernières sont relativement disséminées dans le paysage. Le coût des décorations représente un budget global à l'année de 6 815 € hors main d'œuvre (la consommation d'électricité étant relativement anecdotique)

Monsieur le Maire fait un tour de table et chaque conseiller s'exprime. Le débat s'ouvre et les avis sont partagés :

- Certains souhaitent un autre prestataire moins onéreux ou décorer l'entrée des villages par des sapins illuminés. Cela nécessiterait à terme sans doute quelques aménagements (installation d'un fourreau dans le sol pour la stabilité de l'arbre).
- D'autres pensent qu'il n'y a pas de limitation financière pour Noël et qu'il faut conserver la « magie de Noël » en gardant la même enveloppe budgétaire.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il faut davantage de temps pour traiter ce dossier qui fait débat et propose ainsi de :

- reconduire pour cette année le contrat de location annuelle avec le prestataire actuel
- travailler ce dossier bien en amont en 2025 avec notamment une questionnaire à faire passer aux habitants

5/ Vente de terrain des parcelles 424 ZN 67 et 424 AB 110 (à Nods)

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil que lors du Conseil Municipal du 2 avril 2024, il a été décidé un accord de principe pour la vente d'aisance à Madame Delphine VALLET. Aujourd'hui après bornage et connaissance exacte des surfaces, il convient d'acter la vente définitive.

La surface considérée est de 3a 63ca au prix de 6 €/m², les frais inhérents à la transaction foncière étant à la charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Vendre les parcelles n° 424 ZN 67 et n° 434 AB 10 à Madame Delphine VALLET, dans les conditions ci-dessus présentées ;
 - l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tous documents inhérents à ce dossier.
- ↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

6/ Renouvellement de 2 conventions de mise à disposition (CMD) auprès de de la SAFER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 9 juillet 2024, il avait été décidé d'octroyer les CMD suivantes :

- 1^{ère} CMD à 50 €
→ 585 ZE 0017P à Vanclans : Aux Lachères d'une superficie de 48a 00ca
- 2^{ème} CMD à 330.13 €
→ 424 ZO 0010 P à Nods : A la Louyère d'une superficie de 95a 44ca
→ 424 ZO 0024 P à Nods : Champs du Pommier d'une superficie de 2ha 75a 50ca

Ces CMD ne pourront pas être renouvelées à leur échéance. Il conviendra alors de décider de leur destination, notamment dans la perspective de garder du foncier pour développer des activités de circuit court. Il est proposé de reconduire ces CMD selon les mêmes modalités.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Valider le renouvellement des 2 CMD telles que présentées ci-dessus ;
 - l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tous documents inhérents à ce dossier.
- ↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

7/ CCPHD : Convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil qu'en juillet 2015, la CCPHD s'est dotée d'un service urbanisme pour répondre à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Depuis, ce service fait l'objet d'une convention entre la CCPHD et les communes membres. Le service était alors facturé de la façon suivante : un forfait par commune et une facturation à l'acte ce qui représente 10 364 € pour 2023. Suite à l'approbation du PLUI le 18/03/2024 et à l'approbation de l'extension des services de proximité en conseil communautaire le 24/06/2024, il apparaît nécessaire de signer de nouvelles qui intègrent les nouvelles modalités : le service de police d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- signer la nouvelle convention de mise à disposition du service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme dans les conditions ci-dessus exposées ;
 - l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tous documents inhérents à ce dossier.
- ↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

8/ Choix du prestataire pour l'étude géotechnique de la construction de la salle omnisport

Monsieur Thierry DEFONTAINE explique au Conseil que l'Atelier Chaneac Architecture (AMO de la salle omnisport) a sollicité 4 entreprises pour l'étude géotechnique de cette construction. Une analyse a été réalisée par notre maîtrise d'œuvre, afin de choisir le prestataire pour cette étude en tenant compte de la localisation de l'entreprise, du délai d'exécution, du nombre de points de sondage et du prix.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- retenir l'entreprise B3G2 pour l'étude géotechnique de la salle omnisport ;
 - l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier
- ↳ le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

9/ Présentation du plan de financement et demande de subvention pour :

A. ENS La Roche 2024

Madame Alice DELACHAUX explique au Conseil que la Roche de Hautepierre-le-Châtelet est un Espace Naturel Sensible reconnu d'intérêt départemental. A partir du plan de gestion 2020-2029 établi en 2020 et validé par le Conseil Départemental du Doubs, il est présenté les actions à entreprendre pour l'année 2024. À ce titre les opérations sont subventionnées à 80 % par le Département du Doubs selon une programmation annuelle définie en fin d'année.

L'aide du département concerne aussi des dépenses de fonctionnement : fourrage pour les animaux, entretien des clôtures.

Le montant total des devis pour l'année 2024 est de 47 956.75 € HT. Le plan de financement est le suivant :

	Montant H.T. en €
Département du Doubs (80 %)	38 365,40
Autofinancement commune des Premiers Sapins (20 %)	9 591,35
	47 956,75

Madame Mélanie PARIS ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- valider le projet présenté ci-dessus ;
- l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au Département du Doubs ;
- valider le plan de financement ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

B. Restauration de la fontaine des Nauds, du réservoir et de la mare à Hautepierre-le-Châtelet

Monsieur le Maire explique au Conseil que les travaux de restauration de la fontaine des Nauds, du réservoir et de la mare à Hautepierre-le-Châtelet représentent un montant global d'environ 77 166 €. Le plan de financement est le suivant :

	Montant H.T. en €
Département du Doubs (38 %)	29 323,08
Commissariat à l'Aménagement du Massif du Jura (25 %)	19 291,50
ENS (17 %)	13 118,22
Autofinancement commune des Premiers Sapins (20 %)	15 433,20
	77 166,00

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- valider le projet présenté ci-dessus ;
- l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention aux différents subventionneurs ;
- valider le plan de financement ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

C. Zone commerçante à Nods

Monsieur le Maire explique au Conseil que les travaux d'aménagement de sécurité et paysager de la Grande Rue et de ses abords (du 15 au 22 Grande Rue) et de l'aménagement de la surface commerciale à Nods représentent un montant global d'environ 1 120 000 € dont 705 676 € pour la surface commerciale (acquisition et aménagement).

Le plan de financement est le suivant :

	Montant H.T. en €
DETR ou Fond Vert (30 %)	211 703
ANCT (30 %)	211 703
Département du Doubs (10 %)	70 567
Autofinancement commune des Premiers Sapins (30 %)	211 703
	705 676

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- valider le projet présenté ci-dessus ;
- l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention aux différents subventionneurs ;
- valider le plan de financement ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

Pour mener à bien ce projet, la CCPHD a été sollicitée en qualité de mission de maîtrise d'œuvre (MOE). Cette prestation comprend 32 demi-journées au montant total de 8 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil de :

- valider la convention de MOE avec la CCPHD pour les travaux de la zone commerçante à Nods telle que présentée ci-dessus ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

10/ Ressources Humaines

A. CDD : poste agent d'entretien à 7 heures hebdomadaires

Madame Valérie VECLAIN explique au Conseil qu'il convient de réaliser un CDD de 7 heures hebdomadaires pour Madame Elisabeth RENARD à compter du 1^{er} octobre 2024 et jusqu'au 31 août 2025, en qualité d'agent d'entretien à l'école primaire des Premiers Sapins.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- Réaliser un CDD pour Madame Elisabeth RENARD, comme présenté ci-dessus ;
 - L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.
- ↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

B. Modification temporaire de la durée hebdomadaire de travail d'un agent des services techniques

Madame Valérie VECLAIN explique au Conseil qu'il convient de modifier le temps de travail de Madame Elisabeth MAINIER, afin de réaliser l'entretien de la Mairie/France Services. Son temps de travail passera donc de 14 h à 18 h par semaine à compter du 2 septembre 2024 et jusqu'au 31 août 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

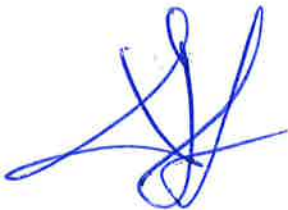
- Modifier le temps de travail de Madame Elisabeth MAINIER, comme présenté ci-dessus ;
 - L'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier
- ↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

11/ Informations diverses

- Décision n° 2024-007 : suite à affichage, vente en bord de route, chemin du Belvédère à Hautepierre-le-Châtelet à Monsieur Nicolas DELACHAUX.
- Décision n° 2024-008 : Plan de financement et demandes de subvention pour les travaux d'aménagement de la cour de l'école des Premiers Sapins
- Décision n° 2024-009 : suite à annonce, attribution du logement situé au 37 Grande Rue à Nods à Madame Clotilde SIRON

La séance est levée à 21 h 45.

La secrétaire de séance,
Florence HERMANN



Le Maire,
Pierre-François BERNARD

